



PREAVIS MUNICIPAL No 10/2011

AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

BUDGET 2012

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité soumet au législatif communal le budget 2012. L'élaboration de ce dernier se révèle un exercice difficile et périlleux. En effet, plusieurs facteurs le rendent différent des précédents. Tout d'abord, notre taux d'impôt communal a dû revenir à 80% en lieu et place de 74%, en 1^{er} lieu à cause de la réforme policière qui prévoyait un coût de 2 points d'impôts pour les communes, mais qui coûtera en réalité 3.5 points d'impôts à la charge de notre commune. D'autre part, les montants de la facture sociale indiqués par le canton, soit Fr. 255'000.— nous semblent trop optimistes en regard de l'expérience que nous avons vécues les années passées. Nous avons donc augmenté le montant à Fr. 350'000.—. Notre autorité a aussi décidé, afin d'obtenir des « subsides » qui découlent des dépenses thématiques, d'intégrer directement dans ce budget une somme de Fr. 70'000.— pour la réfection du chemin de la Cotze, ainsi que Fr. 120'000.— pour l'implémentation du ralentissement routier, et enfin une somme de Fr. 142'000.— pour une première partie de la réfection de l'éclairage public.

Poste 1 - Administration générale

Ce poste est en augmentation et attire quelques commentaires. La Municipalité propose d'augmenter les salaires des municipaux. En effet, la dernière augmentation date de 2004. Les propositions sont les suivantes : Syndic Fr. 12'000.— par année, Municipal Fr. 9'000.— par année. Cependant, cette demande est soumise à l'approbation du conseil via le préavis No 08/2011. Enfin, nous avons également dû faire passer les heures de communes de Fr. 25.— à Fr. 30.— pour être en phase avec les communes voisines.

Poste 1 - Sports

Un seul commentaire est à donner. Au vu des charges qui augmentent, nous avons été obligés d'augmenter la location du FC LE TALENT. Cette dernière passe de Fr. 5'000.— à Fr. 6'000.—. En regard des travaux effectués, la participation du FC reste modique.

Poste 2 - Finances

Comme mentionné plus haut, il faut commenter ce poste. Tout d'abord, nous avons prévu une entrée d'impôt sur le revenu de Fr 1'200'000.—, en raison du passage de notre taux d'impôt de 74% à 80%. Nous avons également prévu une entrée supplémentaire de Fr. 100'000.— sur le retour des dépenses thématiques réelles de 2011.

Poste 3 - Domaines et bâtiments

Ce poste n'attire aucun commentaire vu sa stabilité.

Poste 4 - Travaux

Ce poste attire trois commentaires. Comme expliqué plus haut, deux grands travaux d'entretien s'avèrent obligatoires. Tout d'abord l'implémentation du ralentissement du trafic routier pour Fr. 120'000.—, ensuite Fr. 70'000.— pour la réfection du chemin de la Cotze et enfin Fr. 142'000.— pour la réfection urgente d'une partie de notre éclairage public.

Poste 5 - Instruction publique et cultes

Ce poste n'attire aucun commentaire tant il est stable.

Poste 6 - Police

Une somme de Fr. 55'000.— (3.5 pts d'impôts) a dû être budgétée en raison de la réforme policière. Normalement ce montant aurait dû être de Fr. 33'000.— (2 pts d'impôts), mais c'était sans compter l'oubli de l'Etat de Fr. 40'000'000.— (pr l'ensemble des communes) dans ses prévisions. Enfin chacun aura remarqué que le passage du SDIS vers une centralisation, nous fait passer d'une charge de Fr. 10'800.— à Fr. 20'000.—.

Poste 7 - Sécurité sociale

Pour ce poste votre Municipalité s'est montrée prudente et très probablement avisée. En effet les chiffres parlent d'eux-mêmes. Comment budgéter Fr. 255'000.— de facture sociale pour 2012, sachant qu'en 2010 nous avons déjà payé Fr. 431'000.—, et que la dite facture sociale a pris 14% d'augmentation entre 2010 et 2012. Même si nous avons rendu 6 points d'impôts au Canton, soit environ Fr. 100'000.—, il est impossible que Saint-Barthélemy paie seulement Fr. 255'000.— pour 2012. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu une réserve pour surplus de facture sociale à hauteur de Fr. 100'000.—.

Poste 8 - Services industriels

Pas de commentaire pour ce poste qui demeure stable.

En conclusion, notre Municipalité présente un budget 2012 avec un excédent de charges de **Fr. 196'426.**— comme indiqué dans le document en votre possession, essentiellement dû selon les explications données dans ce préavis au poste travaux. Notre Exécutif indique pour terminer que cet excédent de charges montre parfaitement le très peu de marge de manœuvre financière de votre commune. En effet, pour effectuer 3 travaux d'entretien qui représentent le 12.96% du budget, ce dernier plonge dans le rouge vif ! A l'heure où nous entendons beaucoup parler d'autonomie communale, notre Municipalité peut répondre qu'en ce moment elle doit être de l'ordre de 8%.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de St-Barthélemy

- vu le préavis municipal n° 10/2011
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour


Décide

D'accepter le budget 2012 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D Dafflon



La Secrétaire

A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2011

